

Répression de la criminalité

M. Cafik: Comme le dit le député, la responsabilité entre aussi en ligne de compte. La responsabilité influe-t-elle sur le répondant? C'est une question qu'il faut aborder dans la loi et non dans les règlements, afin que les personnes que le bill inquiète sachent de quoi nous parlons au Parlement et qu'elles aient l'occasion de se prononcer sur la loi que nous proposons.

Le dernier point que je veux faire ressortir concerne la vieille question de savoir jusqu'où le gouvernement devrait intervenir dans notre vie privée. Cette question n'est pas d'hier et elle nous donne beaucoup de fil à retordre.

Je suis porté à croire que le gouvernement devrait édicter le moins de lois possible et, lorsqu'il le fait, il faudrait qu'il explique pourquoi il impose des restrictions à l'ordre social. Lorsque des abus surgissent, l'intérêt public entre en jeu, mais nous devons accepter nos responsabilités lorsqu'il s'agit d'adopter des lois et des règlements. En ce qui concerne le contrôle des armes à feu, je pense que c'est un domaine dont il faut nous occuper en intervenant jusqu'à un certain point, mais j'espère que notre intervention sera réduite au minimum pour que nous puissions fournir le plus possible de garanties et minimiser les formalités et les perturbations possibles de ces lois et règlements dans la société.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et elles devraient viser à prévenir le crime.

M. Cafik: Personne n'aime que le gouvernement intervienne, certes, mais le gouvernement a vraiment le devoir dans ce domaine de s'assurer que les débiles mentaux et ceux qui sont incapables d'utiliser des armes à feu sans danger, ceux, qui ont déjà commis des crimes violents ou des crimes perpétrés avec des armes à feu, ne puissent obtenir de permis. Cela est compréhensible. Il faut aussi

s'assurer que les armes à feu soient entreposées de façon sûre et que ce devoir incombe au propriétaire de l'arme.

En poursuivant ces objectifs légitimes, ne nous perdons pas dans cet enchevêtrement bureaucratique. Étudions toute cette question en comité. Prenons en considération certains des points que j'ai soulevés et d'autres que je n'ai pas pu soulever faute de temps. Nous devons sincèrement nous pencher sur cette question. La pire chose qui puisse nous arriver en tant que députés et membres du comité serait d'étudier le bill C-83 à l'étape du comité en tenant pour acquis que tous les adversaires de la mesure ont fondamentalement tort. Ce serait leur refuser le droit d'intervenir dans ce domaine. A mon avis, nous convenons tous, même ceux qui s'y opposent, que nous devrions nous orienter en ce sens. Nous tenons à faire quelque chose de productif et non pas de destructif.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le comité à une responsabilité très importante. Il doit pouvoir délibérer avec soin, écouter les instances de toutes les parties, et croire à la bonne volonté de tous les témoins qui comparaissent devant lui. Ce faisant, en écoutant et en nous exprimant, à mon avis, nous finirons par présenter au pays une bonne mesure législative progressiste sur le contrôle des armes à feu, dont nous pourrions être fiers et par laquelle ceux qui ont des droits et qui veulent être respectés en tant que citoyens canadiens ne s'estimeront pas lésés. Ainsi, nous ne créerons pas un autre motif d'alinéation dans notre société.

L'Orateur suppléant (M. McCleave): A l'ordre, je vous prie. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) aura la parole quand le débat reprendra. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)